



0091
M-M .H

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

ARRETE MUNICIPAL DE PERMISSION DE VOIRIE TEMPORAIRE

Madame le Maire de la commune d'OUZOUER SUR LOIRE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1.
- Vu le code de la route.
- Vu le code de la voirie routière.
- Vu la demande Mme POLONI Sylvie, en date du 13 avril 2026, 66 Allée Des Meuniers – 45570 DAMPIERRE EN BURLY, qui souhaite occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de nettoyage de son terrain, sis au 332 Chemin REMY à OUZOUER SUR LOIRE, en occupant temporairement le domaine public du vendredi 24 avril au lundi 27 avril 2026.
- **Vu les aménagements du Chemin REMY, il est impératif de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cette intervention.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame POLONI, est autorisée à occuper partiellement le domaine public, (chemin d'accès, parcelle AK 173) Chemin REMY à OUZOUER SUR LOIRE, pour une déposer une benne de transports, afin d'y évacuer des encombrants du 332 Chemin REMY, du vendredi 24 avril au lundi 27 avril 2026, de 08h00 à 08h00

Nota : La zone de dépôt de la benne au droit de la parcelle AK 173, devra être obligatoirement matérialisée de jour comme de nuit afin d'être visible par tout utilisateur de la voie publique.
L'accès aux propriétés voisines devra rester libre.

ARTICLE 2 : Madame POLONI devra prévoir un cheminement sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La signalisation de part et d'autre de la zone d'intervention du nettoyage, sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur et mise en place sous la responsabilité de Madame POLONI.

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée.

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- M le Commandant de la Gendarmerie de SULLY SUR LOIRE
- M le Commandant de la Police Intercommunale
- M. le Commandant du CS35
- Mme POLONI Sylvie

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OUZOUER SUR LOIRE, le mardi 14 avril 2026.

le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD